Commune de Tréméreuc
Département des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 13/12/2025
Reçu en préfecture le 13/12/2025
Publié le
ID : 022-212203681-20251211-13122025_4-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 Décembre à vingt heures
Sur convocation en date du 4 décembre 2025, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Bruno Fontaine, Maire de Tréméreuc.
Membres en exercice : 14

Etaient présents : Monsieur Bruno Fontaine, Monsieur Pascal Le Gaillard, Monsieur Rémi Lemeur, Monsieur Stéphane Maisonneuve, Monsieur Philippe Rouinsard, Monsieur Serge Briard ; Madame Elodie Pelletant ; Madame Nelly Troadec ; Madame Dominique Demezet ; Monsieur Denis Boisivon Monsieur Brivaël Perrinel ; Madame Laëtitia Briard ; Madame Ciara Martin
Procurations : aucune
Était absent : Monsieur Jacques LELANDAIS

Secrétaire de séance : Madame Elodie Pelletant

2025-57 Présentation du rapport annuel (année 2024) sur la qualité et le prix du service public de distribution de l'eau potable du syndicat des Frémur

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales les rapports du service public du Syndicat des Frémur doivent être présentés chaque année à l'assemblée délibérante. Ce rapport porte sur l'année 2024 et il est le suivant :

- Rapport annuel sur le prix et la qualité Eau potable pour le territoire de Tréméreuc.

M. Pascal LE GAILLARD, adjoint en charge des travaux présente le rapport établi au titre de 2024 des éléments transmis par les services du Syndicat des Frémur.

Monsieur le Maire propose de prendre acte de la communication de ce rapport annuel concernant le prix et la qualité d'eau potable sur le territoire de Tréméreuc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DE PRENDRE ACTE la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité Eau potable pour le territoire de Tréméreuc ;**
- **AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes liés à ce rapport ;**
  Notifie que cette dépense sera inscrite au budget principal 2026

MAIRIE DE TRÉMÉREUC 22 CÔTES D'ARMOR

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Bruno Fontaine